



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE**

**SEANCE du mercredi 4 mars 2020
2è séance sans quorum**

DLB 2020/344

L'an deux mille vingt et le mercredi 4 mars à 8h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, 2è séance sans quorum, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : mercredi 26 février 2020
Affichage de la convocation : mercredi 26 février 2020

Présents : Sandrine DENIER, Jean-Yves LE BOZEC, Régis VIDAL, Guy AMIEL, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Pierre-Marie MARHUENDA, Alain RYAX, Bernard SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Alain VOGEL-SINGER.

Excusés : Irène LATAPIE, Gérard BOYER, Catherine BOUSQUET, Robert GELY, Christian PEREZ, François TAUPIN.

Secrétaire de séance : Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Compte administratif 2019 - Affectation du résultat

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical a arrêté dans sa séance du jour, les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître, en cumulé :

- un résultat d'excédent de la section de Fonctionnement de : 5 580 235,25 €
- un résultat de déficit de la section d'Investissement de : 90 793,46 €

Il rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité Syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de Fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'Investissement. Cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Monsieur le Président rappelle que lors de la Commission Finances du 16 janvier 2020, les élus ont décidé d'affecter la somme de 1 500 000 € à l'investissement.

Aussi, Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

- A la section de Fonctionnement-ligne R002 : 4 080 235,25 €
- A la section d'Investissement-compte 1068 : 1 500 000 €

Monsieur le Président présente les résultats cumulés des 2 sections qui seront repris au BP 2020 comme suit :

- R 002 –Excédent de Fonctionnement : 4 080 235,25 €
- D 001- Déficit d'Investissement : 90 793,46 €

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver l'affectation du résultat 2019 comme indiqué ci-dessus.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

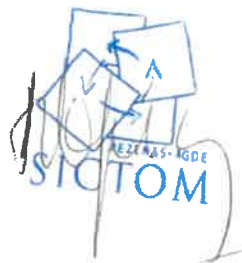
APPROUVE l'affectation du résultat 2019 comme indiqué ci-dessus.

Fait les jours, mois et an que susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 11/03/2020 et de sa publication le 11/03/2020

A Nézignan l'Évêque, le 11/03/2020